

VAKANZ ZU MUNNEREF – WOU SOSS?

Règlement avantage complémentaire Mondorf Promotion sur bon d'hébergement

Art.1 Qui peut en profiter ?

Toute personne en possession du bon de 50EUR du ministère des classes moyennes et du tourisme luxembourgeois. L'avantage Mondorf Promotion est relié au bon du ministère du tourisme. Par conséquent il n'est pas transmissible.

Art 2. Quelle est la valeur de l'action Mondorf promotion ? 50EUR

Art 3. Condition pour en profiter

Prérequis : faire valoir le bon de 50 EUR du ministère des classes moyennes et du tourisme lors d'une première nuit dans un hôtel à Mondorf-les-Bains participant à l'action du ministère des classes moyennes et du tourisme (liste exhaustive sur www.100thingstodo.lu).

L'offre de Mondorf Promotion sera valable exclusivement sur la deuxième nuit d'hôtel d'un séjour de minimum deux nuits consécutives dans ce même hôtel. Cette offre ne vaut pas pour un séjour prolongé dans le cadre d'une cure médicale.

Art 4. Modalités pratiques pour le visiteur

Lors de la réservation pour minimum deux nuits consécutives, informez l'hôtel que vous faites valoir votre bon du ministère, et que vous désirez en plus profiter de l'offre de Mondorf Promotion pour la deuxième nuit.

Lors du paiement de la facture, en présentant le bon du ministère pour la première nuit, le montant de l'offre Mondorf Promotion sera simplement déduit du montant de la facture pour la deuxième nuit. Aucun remboursement ne pourra se faire, si le prix d'hébergement est en-dessous des 50EUR.

Art 5. Modalités pratiques pour l'hôtelier

Lors de la réservation par le client d'une première nuit avec indication d'utiliser le bon du tourisme la première nuit et de faire valoir l'offre Mondorf Promotion, l'hôtelier informe le bureau d'information touristique de Mondorf-les-Bains, 26, av. des Bains, L-5610 Mondorf-les-Bains (tél : (+352) 23.66.75.75 / mail : info@visitmondorf.lu), en indiquant l'hôtel concerné, la date de réservation et les coordonnées du client (*).

Cette étape est primordiale étant donné que l'offre est limitée aux 500 premières réservations. Les hôtels seront informés dès que le plafond des 500 est atteint.

Après le séjour, l'hôtel déduit les 50EUR (respectivement le multiple des 50EUR, en cas d'occupation multiple d'une chambre ; toujours uniquement en cumul aux bons de l'Etat) de la facture du séjour de minimum deux jours consécutives en mentionnant « offre Mondorf Promotion ».

La facture des deux nuits, avec preuve de déduction du bon du ministère pour la première nuitée (copie du bon), est à envoyer au bureau d'information touristique de Mondorf-les-Bains, 26, av. des Bains, L-5610 Mondorf-les-Bains, tél : (+352) 23.66.75.75 ou par mail : info@visitmondorf.lu avec le numéro de compte de l'hôtel pour remboursement par Mondorf Promotion.

Art 6. Validité de l'avantage Mondorf Promotion

Offre valable pour les 500 premiers visiteurs du 15 juillet au 31 décembre 2020 (idem que bon du Ministère du Tourisme)

() Toute information reçue dans le cadre de cette action sera traitée suivant les règles de la protection des données.*